

Circulaire d'information

INFCIRC/878

6 juillet 2015

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication en date du 10 juin 2015 reçue de la mission permanente du Canada auprès de l'Agence

1. Le Secrétariat a reçu de la mission permanente du Canada auprès de l'Agence une communication datée du 10 juin 2015.
2. Cette communication est reproduite ci-après pour information, conformément à la demande qui y est formulée.

MISSION PERMANENTE DU CANADA AUPRÈS DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES À VIENNE

VPERM-1793/2015

La mission permanente du Canada auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de lui faire tenir le texte de la déclaration faite par le gouverneur du Canada, M. Mark Bailey, à la réunion du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, le 8 juin 2015, au sujet du Rapport annuel pour 2014 :

« Je prends la parole en réponse aux observations du délégué de la Fédération de Russie et pour appuyer les interventions des représentants de l'Ukraine, des États-Unis et de l'Australie. Ma délégation rappelle la résolution 68/262 de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui souligne que le référendum organisé dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol le 16 mars 2014 n'a aucune validité et ne saurait servir de fondement à une quelconque modification du statut de la République autonome de Crimée ou de la ville de Sébastopol. Cette résolution demande en outre à tous les États, organisations internationales et institutions spécialisées de ne reconnaître aucune modification du statut de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol sur la base de ce référendum et de s'abstenir de tout acte ou contact susceptible d'être interprété comme valant reconnaissance d'une telle modification de statut.

Le Canada continuera d'appuyer vigoureusement l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine et nous encourageons l'Agence à faire de même dans la rédaction de son Rapport annuel, conformément aux déclarations pertinentes faites par le Directeur général et au droit international. »

La mission permanente du Canada demande que la présente note verbale soit diffusée comme circulaire d'information de l'AIEA.

La mission permanente du Canada saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique les assurances de sa très haute considération.

[Sceau] [Signé]

Vienne, le 10 juin 2015